



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 37

Mercredi 9 octobre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1411, au lieu-dit «Rue des Gorges 28», 2738 Court

Projet: pose de 2 pompes à chaleur (climatiseurs), une sur la façade Nord et une sur la façade Sud

Dimension: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallée 19, 2738 Court).

Court, le 2 octobre 2019

Municipalité de Court, administration municipale

### Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Auteur du projet: ATB SA, ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 240, au lieu-dit: «Rue du Collège 6», commune de Crémines.

Projet: réfection du préau de l'école, démolition et remplacement complet du revêtement bitumineux du préau et à l'entour du bâtiment, remplacement complet des pavés 11/13, rénovation du système d'évacuation des eaux de la place (remplacement des caniveaux ponctuels), remplacement de la barrière métallique située à l'Ouest du bâtiment par une barrière en fer forgé identique à l'existante située à l'Est du bâtiment, rénovation du crépi intérieur du muret qui entoure le préau, mise en place de 3 mâts de 4 m. de haut et pose d'un filet de protection (retenue de ballons), abattage d'un platane protégé malade et d'une souche et replantation de 2 arbres de même essence et mise en place d'une rampe intégrale pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZUP A.

Recensement architectural: digne de conservation, objet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 4014 du 20.12.2000, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR et 41 al. 3 LPN.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 octobre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Archives communales de Crémines

#### Journées portes ouvertes

Présentation de nos nouveaux locaux à l'école.

Exposition de documents et objets.

Samedi 19 octobre 2019 de 10h à 17h

Dimanche 20 octobre 2019 de 10h à 12h

Venez nombreux!

Crémines, le 9 octobre 2019

Le Conseil communal

[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)



## Corcelles

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélie 83, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélie 83, 2747 Corcelles

Propriétaire foncier: Gigandet Rosmarie, Clos du Vélie 83, 2747 Corcelles

Emplacement: Parcelle N° 584 / Clos la Jus 45, 2747 Corcelles

Projet: Aménagement d'une place en gravier de 40.6 m<sup>2</sup>

Dimensions: selon plans déposés

Zone d'affectation: village ancien

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 8 novembre 2019, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues jusqu'au terme du dépôt.

Corcelles, le 9 octobre 2019

Secrétariat communal

### Emondage des haies 2020

Le secrétariat communal vous informe que la séance pour l'attribution de «l'émondage des haies 2020» aura lieu le

mercredi 13 novembre 2019 à 19h

Cette séance se tiendra dans les locaux du secrétariat communal.

Corcelles, le 9 octobre 2019

Secrétariat communal



## Court

### Avis de construction

Requérant: Alastair Leuzinger, rue des Gorges 28, 2738 Court

Propriétaires: Florence et Alastair Leuzinger, rue des Gorges 28, 2738 Court

### Paroisse réformée de Court

#### L'Assemblée de paroisse aura lieu le lundi 25 novembre 2019 à 20h30 à la Cure (1<sup>er</sup> étage)

##### Ordre du jour

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée
3. Budget 2020: présentation
4. Prendre connaissance de l'arrêté des comptes du crédit d'engagement concernant la réfection des barrières extérieures du Temple
5. Election de la déléguée au Synode d'arrondissement
6. Divers

Court, le 9 octobre 2019

Conseil de paroisse de l'église réformée



## Crémines

### Avis de construction

Requérant: Emballage Roos SA, Thomas Roos, Rue de l'Industrie 76, 2746 Crémines

Auteur du projet: Emballage Roos SA, Thomas Roos, Rue de l'Industrie 76, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelles N° 813 & 814, au lieu-dit: Rue de l'Industrie 76, 2746 Crémines

Projet: Suppression de la porte à vantaux actuelle. Nouvelle ouverture pour l'installation d'une porte sectionnelle partiellement vitrée. Suppression de la pente du quai de chargement par une mise à niveau. Façade Nord du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: selon plans déposés

Zone: Zone d'activités A

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au 31 octobre 2019 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faite par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 2 octobre 2019

Secrétariat communal Crémines

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

## Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet est reportée, elle aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 à 20h à Crémines, halle de gymnastique

### Ordre du jour

1. PV de l'AD du 12.06.2019
2. Budget 2020
3. Informations sur l'état des liquidités
4. Rapport du Président
5. Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

2746 Crémines, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Sapeurs-Pompiers du Cornet



## Eschert

### Ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur internet

Le conseil communal a, lors de sa séance du 19 août 2019, adopté l'ordonnance sur la non-publication d'un registre des fichiers sur internet.

Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture.

### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 9 octobre 2019

Conseil communal

### Corvées 2019

Comme chaque année, les listes de corvées, arrêtées au 31 octobre 2019, doivent être remises au bureau communal jusqu'au 15 novembre 2019 au plus tard.

Merci de votre collaboration.

Eschert, octobre 2019

Conseil communal



## Grandval

### Corvées 2019

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2019 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2019.

Grandval, le 2 octobre 2019

Le secrétariat municipal



## Loveresse

### Avis de construction

Requérants: M<sup>me</sup> et M. Némitz Pierre-Yves et Jennifer, Route de Moron 9, 2732 Loveresse

Auteur du projet: Danael Kipfer, Bureau technique du bâtiment, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Propriétaires: M<sup>me</sup> et M. Némitz Pierre-Yves et Jennifer, Route de Moron 9, 2732 Loveresse

Emplacement: Parcelle N° 573, au lieu-dit Route de Moron 9

Projet: Démolition de l'ancienne remise, construction d'un garage avec rangement et aménagement d'une terrasse, démolition terrasse côté Est, ajout d'une fenêtre sur façade Ouest.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 26 septembre 2019

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: Dünner Daniel, chemin du Tunnel 10, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1891, Chemin des Sources 7

Projet: Murage de trois fenêtres en façade Est.

Zone: HA2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement auprès des Services

Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: Société coopérative d'habitations des Syndicats chrétiens de Moutier, représentée par Loca-Gestion Sàrl, rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 609, Chemin de Graiterie 2

Projet: Assainissement thermique des façades, nouvelle isolation périphérique et pose d'un nouveau revêtement de façade en panneaux composite aluminium; remplacement des fenêtres et des stores et réfection des balcons; remplacement du chauffage à mazout et pose de capteurs solaires thermiques en toiture.

Zone: H5

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme

### Services techniques – Travaux publics

#### Mise à disposition de compost

Une benne de compost sera mise à la disposition de la population dès le vendredi 11 octobre 2019 à côté du point de récolte de la rue du Viaduc.

Pour une bonne utilisation du compost sur les jardins ou autres plantations, il faut compter environ 8 à 10 litres par m<sup>2</sup>.

Moutier, octobre 2019

Services techniques – Travaux publics

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1081 du 30 septembre 2019

Arrêté du conseil de ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et bibliothèque)

**Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier en version électronique sur  
[www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif

arrête:

**Article 1:**

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et la **Bibliothèque municipale et régionale de Moutier**, d'autre part, pour la période de subventionnement 2020-2023, **est approuvé.**

**Article 2:**

Ledit contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 3:**

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 septembre 2019

Au nom du Conseil de ville

Le Président: L. Coste

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 septembre 2019. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Conseil municipal

**Article 3:**

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 septembre 2019

Au nom du Conseil de ville

Le Président: L. Coste

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 septembre 2019. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Conseil municipal

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1083 du 30 septembre 2019

**Arrêté du conseil de ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et bibliothèque)**

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;

- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête:

**Article 1:**

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et la Fondation du Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier, d'autre part, pour la période de subventionnement 2020-2023, est approuvé.

**Article 2:**

Ledit contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Article 3:**

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 30 septembre 2019

Au nom du Conseil de ville

Le Président: L. Coste

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 30 septembre 2019. Il est déposé publiquement à la

Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

Moutier, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Conseil municipal

### Avis de construction

Requérant: Berger Spinosi Katharina, Chemin de la Nant 17, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1275, chemin de la Nant 17a, 17b

Projet: Remplacement du portail existant entre les deux bâtiments.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant: SI AES SA, M. Francis Spart, rue de Soleure 32, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1495, rue de Soleure 4

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aureau split.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 9 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme



**Perrefitte**

### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Novimmob SA, Rue de Soleure 49, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP architecture sàrl, Julien Pedrocchi, Rue centrale 16, 2740 Moutier

Projet: 1) Construction d'un garage préfabriqué (avec installations de panneaux solaires sur le toit) devant le bâtiment existant N° 116, situé sur la parcelle N° 900 du ban de Perrefitte, au lieu-dit « Champs du Chêne » 2) Remplacement des pavés sur la place actuelle de 62 m<sup>2</sup> par du bitume.

Dimensions: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 9 octobre 2019

Le Conseil municipal

### Arrêté du Conseil de Ville N° 1082 du 30 septembre 2019

**Arrêté du conseil de ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et bibliothèque)**

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier vu l'art. 46, lettre c du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;

- sur préavis favorable de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête:

**Article 1:**

Le contrat de prestations passé entre la Municipalité de Moutier, le canton de Berne et les autres communes de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, d'une part, et l'**Association Centre culturel de la Pré-vôté**, d'autre part, pour la période de subventionnement 2020-2023, **est approuvé.**

**Article 2:**

Ledit contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Avis de construction

**Maître d'ouvrage :** M. Thierry Mérillat, Gros Clos 4e, 2742 Perrefitte

**Auteur du projet :** Kipfer Danaël CAO, Grand Rue 149, 2720 Tramelan

**Projet :** 1) Construction d'un mur en gabions de 2.3 m de haut sur le pourtour de la terrasse; 2) Pose de 2 containers sur la partie Est; 3) Ouverture d'une porte-fenêtre; 4) Pose d'un nouveau Velux; 5) Aménagement des places d'accès selon plan.

**Dimensions :** selon plans déposés

**Zone :** HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 9 octobre 2019

Le Conseil municipal

## Communiqué du Conseil municipal

### Qualité de l'eau potable

Depuis quelques semaines, les travaux de réfection de la route communale et des canalisations vont bon train au centre du village. Ces derniers jours, plusieurs personnes malades ont interpellé les autorités communales en évoquant la possibilité que l'eau potable était peut-être altérée en raison des travaux.

Le Conseil municipal a de suite fait le nécessaire pour s'assurer de la qualité de son eau. Dans un premier temps, des vérifications ont été faites auprès de l'entreprise chargée des travaux sanitaires afin de s'assurer que toutes les interventions sur le réseau étaient faites dans les règles de l'art, c'est le cas. Dans un deuxième temps, nous avons prélevé des échantillons d'eau que nous avons fait parvenir au Laboratoire cantonal, les résultats nous sont parvenus le 3 octobre 2019, toutes les analyses sont irréprochables.

Nous pouvons ainsi assurer à tous les habitants de Perrefitte que l'eau potable de notre réseau est excellente et qu'elle peut continuer à être consommée sans modération.

Perrefitte, le 9 octobre 2019

Le Conseil municipal



## Petit-Val

### Communications du Conseil communal

#### Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir des Moines organisé par la société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation le samedi 19 octobre 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h, le dimanche 20 octobre 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h et le dimanche 27 octobre 2019, de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

Souboz, le 9 octobre 2019

Conseil communal

## Avis de construction

**Requérante :** Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

**Emplacement :** parcelle N° 323, au lieu-dit : « Plaine Fin 10 et 10a », Sornetan, Commune de Petit-Val.

**Projet :** pose d'une chaudière à Mazout provisoire pour une durée de 4 ans, en remplacement du chauffage à distance suite à l'incendie de la menuiserie de Sornetan.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** centre ancien.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 2 octobre 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Reconvilier

### Avis de construction

**Requérant :** Burri Christophe, Courtes-Rayes 12, 2732 Reconvilier

**Propriétaire :** Burri Christophe, Courtes-Rayes 12, 2732 Reconvilier

**Auteur du projet :** Burri Christophe, Courtes-Rayes 12, 2732 Reconvilier

**Emplacement :** Parcelle N° 1428, Courtes-Rayes 12

**Projet :** Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Zone :** H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 2 octobre 2019

Le secrétariat municipal

### Perturbation du trafic

**Passage des Primevères, Rue des Prés, Le Benevis et Rue de Bel-Air**

Dans le cadre de réfections de routes et d'assainissements des réseaux d'alimentation en eau et électricité, des perturbations seront attendues ces prochaines semaines sur les routes et chemin cités en titre.

**Passage des Primevères**

Fermé pendant la durée des travaux.

**Rue des Prés, Le Benevis, Rue de Bel-Air**

Fermés ponctuellement pendant la durée des travaux.

Durant ces travaux, les routes et passage concernés pourront être ponctuellement fermées, partiellement ou totalement, à la circulation. La Commission technique vous remercie d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place.

Reconvilier, le 9 octobre 2019

Commission technique



## Saules

### Election complémentaire du 17 novembre 2019 de 2 membres du conseil communal

En raison de la fermeture du bureau communal du 4 au 18 octobre 2019,

**Listes types pour les candidats**

Il est possible d'obtenir auprès du maire, M. Michel Schaer (079 825 64 50), des listes types de candidats à compléter.

**Dépôt des liste**

Une permanence sera assurée au bureau communal le vendredi 11 octobre 2019 de 10 h à 11 h pour permettre le dépôt de listes des candidats.

Saules, le 2 octobre 2019

Conseil communal



## Tavannes

### Avis de construction

**Requérant :** M. Denis Lehmann, chemin de l'Arsenal 3, 2710 Tavannes.

**Projet :** modification de la baie vitrée existante en façade Nord-Est du bâtiment Chemin de l'Arsenal 3 sis sur la parcelle N° 1216 en zone H2.

**Dimensions et genre de construction :** selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse

Tavannes, le 2 octobre 2019

Le chef des travaux publics

### Mise au concours

Pour son service de la voirie, la Municipalité de Tavannes met au concours une place d'apprentissage d'agent d'exploitation (branche voirie)

Entrée en fonction: 1<sup>er</sup> août 2020

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Si vous êtes dynamique, motivé, et aimez le travail en équipe et la collaboration, alors adressez votre postulation accompagnée du dernier bulletin scolaire à l'adresse du secrétariat municipal, 2710 Tavannes jusqu'au 15 novembre 2019.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de notre service technique (032 482.60.47).

Tavannes, le 7 octobre 2019

Conseil municipal, Olivier Guerne

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h**



**Valbirse**

**Avis de construction**

Requérant : Monsieur Blanchard Jean-Daniel, La Ruai 18, 2735 Malleray

Auteur du projet : Bureau d'architecture Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier : Monsieur Blanchard Jean-Daniel, La Ruai 18, 2735 Malleray

Projet : agrandissement de la place à fumier existante, avec une pente de 1%, Chemin du Téléski 101, sur parcelle N° 1837 en zone agricole à Malleray, commune de Valbirse

Genre de construction : selon plans déposés

Protection des eaux : raccordement existant

Dérogation : art. 24 LAT (Loi sur l'aménagement du territoire)

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 31 octobre 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 27 septembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Genre de construction : selon plans déposés

Protection des eaux : par infiltration

Dérogation : art. 24 LAT (Loi sur l'aménagement du territoire)

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 31 octobre 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 27 septembre 2019

Commune mixte de Valbirse

**Divers**

Communauté scolaire de l'école secondaire de la Courtine à Bellelay

**Modification du Règlement d'organisation**

En date du 2 octobre 2019, l'assemblée des délégués a accepté de modifier les articles 8, 13, 16, 17, 18, 24, 26, 31 et 33 du règlement d'organisation, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les modifications peuvent être consultées à l'école secondaire de Bellelay en prenant préalablement rendez-vous au 032 484 01 06. Tout ayant droit au vote domicilié dans les communes affiliées peut déposer un recours à l'encontre des modifications auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, à 2560 Nidau, dans un délai de 30 jours à compter de la publication.

Bellelay, le 9 octobre 2019

La commission scolaire

l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon:

Sortie de Souboz direction les Ecorcheresses

Durée:

Du lundi 14 octobre 2019 à 7 h 30 au vendredi 18 octobre 2019 à 18 h

Exceptions:

Certaines courses des transports publics

Motifs :

Réfection du coffre de la chaussée et pose de la couche de base.

Dans le but de garantir la sécurité du trafic, une qualité de travail irréprochable et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route.

Particularités: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

L'accès aux villages de Perrefitte et des Ecorcheresses sera autorisé à partir de Moutier, tandis que l'accès au village de Souboz ne sera possible qu'en provenance de Bellelay.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 30 septembre 2019

III<sup>e</sup> arrondissement d'ingénieur en chef – Service pour le Jura bernois

**Avis de construction**

Requérant : Madame Perrin Viviane, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Auteur du projet : Huguélet Génie Civil SA, Beausite 2, 2710 Tavannes

Propriétaire foncier : Madame Perrin Viviane, Chemin des Rôsis 22, 2735 Malleray

Projet : réfection du chemin d'accès en revêtement bitumineux et remplacement de la balustrade du balcon en verre et Inox, au Chemin des Rôsis 22, sur parcelle N° 1786 en zone agricole à Malleray, commune de Valbirse

**Fermeture au trafic**

Route cantonale N° 1367 : Moutier – Souboz – Le Pichoux

Communes : Petit-Val (Souboz)

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de



**informations pratiques**



**Valbirse**

Commune de Valbirse  
Rue Aimé Charpilloz 2  
2735 Bévillard

032 491 61 61  
info@valbirse.ch  
www.valbirse.ch

Lun-Mar: 10h - 12h et 14h - 17h  
Mercredi: 10h - 12h  
après-midi fermé  
Jeudi: 10h - 12h et 14h - 18h  
Vendredi: 10h - 12h et 14h - 16h



**Sorvilier**

Municipalité de Sorvilier  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

032 492 18 29  
www.sorvilier.ch

# **informations pratiques**



## **Court**

Municipalité de Court  
Rue de la Valle 19  
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10  
[www.court.ch](http://www.court.ch)  
[contact@court.ch](mailto:contact@court.ch)

**Heures d'ouverture:**  
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.  
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



## **Eschert**

Commune mixte d'Eschert  
Rue du Tilleul 1  
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85  
[secretariat@eschert.ch](mailto:secretariat@eschert.ch)  
[www.eschert.ch](http://www.eschert.ch)

**Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille**  
Ouvert tous les 1<sup>ers</sup> samedis du mois (sauf janvier et août, le 2<sup>e</sup> samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



## **Grandval**

Secrétariat municipal  
Grand-Rue 29  
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55  
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89  
Courriel: [secretariat@grandval.ch](mailto:secretariat@grandval.ch)

**Heures d'ouverture:** Mercredi matin de 9h30 à 10h30  
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)



## **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60  
[gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)

Ouvert le lundi de 9h à 11h



## informations pratiques



### Tavannes

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

#### Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

#### Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

#### Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

#### Site internet

www.tavannes.ch



### Rebévelier

Administration communale Rebévelier  
2717 Rebévelier  
c/o Brogna Alexandra  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)

Heures d'ouverture:  
sur demande



### Champoz

Commune mixte de Champoz  
Brogna Alexandra  
Les Grands Clos 19  
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:  
Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30  
[www.champoz.ch](http://www.champoz.ch)  
[admin.champoz@bluewin.ch](mailto:admin.champoz@bluewin.ch)



### Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)

Heures d'ouverture:  
mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

**i** **informations pratiques**



**Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

**Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – me** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Service social:**

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

**Mercredi** 14 h à 16 h

**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

**Téléphones**

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/  
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/  
Service de piquet 032 494 12 22

**Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

**Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

**Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

**Horaire**

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h

**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

**Site internet**

[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**

[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

**Calendrier des parutions 2019**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	45	41	06.11.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi
42	38	16.10.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
43	39	23.10.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
44	40	30.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ